



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrats de qualification

Question écrite n° 48267

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les contrats de qualification. Le décret no 96-487 du 4 juin 1996 et la circulaire DFP no 96-8 du 6 juin 1996 avaient prévu une aide forfaitaire pour ce type de contrat jusqu'au 31 décembre 1996. Il lui demande à quel moment doit paraître le nouveau décret qui prolongera cette aide. Il attire son attention sur le fait qu'il conviendrait, vu l'intérêt des contrats de qualification, de porter la prime à 7 000 francs. Il déplore ce mode de gestion du ministère : malgré la connaissance de la date d'expiration de cette mesure, le texte la prolongeant n'a pas été pris, ce qui impliquera l'application rétroactive du prochain décret.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre du travail et des affaires sociales sur les inquiétudes des organismes de formation en alternance quant au maintien de la prime liée à l'embauche d'un jeune en contrat de qualification. Ce dispositif, qui n'a pas un caractère permanent, cessait d'être applicable le 31 décembre 1996. Toutefois, dans le cadre de la conférence nationale sur l'emploi des jeunes qu'il a présidée le 10 février dernier, le Premier ministre a décidé de sa reconduction à compter du 1er janvier et jusqu'au 31 décembre 1997. Les dispositions nécessaires seront prises prochainement. Cette mesure permettra de conforter le développement des contrats de qualification, et de confirmer la tendance à la hausse constatée au second semestre 1996.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48267

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 658

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1711